

DÉPARTEMENT
de la
Normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de

ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19

11 Juillet 1952

L'an mil neuf cent _____, le _____ du mois
d _____, le Conseil Municipal de
s'est réuni en session ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. _____, en session
d'après convocations faites le 19 _____.

Etaient présents : MM. 4 Juillet 1952

Regnaud, Veysière, Rouchede-
roux, Chaboulan, Prugnaud, Melle Rilovsky
MM. Bujard, Chazeaud, Couzil, Dousseu, Pufour,
Guillaud, Main, Pouget, Sengnet.

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. _____, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Sur la proposition de la Commission des Finances, le
Conseil autorise M. le Maire à passer un avenant de 307.791 frs
avec la St^e "La Dordogneise" pour travaux imprévus exécutés
au hanger d'avions que l'on construit sur le terrain de
Royan-Médis.

Montant initial : 206.000 frs
Crédit ch. XIV, art. 1 - reconstitution d'immeubles
communes.

ROYAN

OBJET :

OMBRE
de
rs municipaux
s part au vote :
2060

DATE
age, à la porte
rie, du compte
la séance :

APPROUVE

La Rochelle, le 7 Aout 1952

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

1 en lieu au
2. Établie à
signation de
51 de la loi
5).

à la suite
a empêchés
. 57 de la loi

Adjudication du 4 avril 1958
approuvée le 16 avril 1958

AVANCE A MARCHÉ D'ADJUDICATION

M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Noyan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-1918
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
11 Juillet 1958

ET : SOCIETE D'ENTREPRISES, Route de l'Eguille à NOYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant du lot (Terrassement, maçonnerie, béton, dallages) des travaux de reconstruction d'un hangar à l'aérodrome NOYAN-MEDES est porté à la somme de un million trois cent soixante trois mille sept cent quatre vingt onze francs, en raison de travaux supplémentaires énumérés à l'article 2 ci-après :

Soit : montant de l'adjudication	986.000 Fns
Présent avenant	387.791 -

TOTAL	1.373.791 -
-------------	-------------

ARTICLE 2 - Ces travaux supplémentaires concernent

- a/ le remplacement de pavés de 0,10 par des pavés de 0,20
- b/ le supplément pour appuis correspondants,
- c/ le supplément pour linteaux
- d/ la surélévation des fondations pour corriger la dénivellation du terrain
- e/ le coffrage des fondations se trouvant au-dessus du sol naturel

ARTICLE 3 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistrement en application de la loi du 25 Octobre 1946, art. 69 sur les dommages de guerre.

ARTICLE 4 - Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent valables.
Pièces jointes : Devis établi par M. HENRI BARTUT, architecte

A NOYAN, le 24 Juillet 1958

L'entrepreneur,

Le Maire,

[Signature]

[Signature]

APRES-MIDI

La Rochelle, le 12^e Aout 1952
Pr le Prefet
Le Chef de Division Regional
Signé : M. L. B. B.

MR J. B. B. B.
Noyan, le 12 Aout 1952
le Maire,



[Handwritten signature]

SOCIÉTÉ DORDOGNAISE D'ENTREPRISES

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 5.000.000 frs

Le

195

Bâtiments - Travaux Publics - Béton Armé

Siège Social : Av. du Onze-Novembre

BRIVE

R. C. Brive N° 745 B. ☎ 13-78 Boite Postale N° 61

Agence de ROYAN (Ch^{re}-M^{re})

Route de l'Eguille

☎ 483

B. P. N° 28

COMMUNE DE ROYAN
Aérodrome de MEDIS

Hangar d'Aviation

Messieurs LEGAY & PATOUT, Architectes

MAI 1952

DEVIS DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Remplacement des parpaings de 0.10 par des parpaings de 0.20 :	
Surface 410m ² à 700.....	287.000.00
Supplément pour appuis dans parpaings de 0.20 au lieu de 0.10 :	
Longueur 20m. à 300.....	6.000.00
Supplément pour linteaux en B.A de 0.20 au lieu de 0.10 épr :	
Cube 0m ³ 700 à 30.000.....	21.000.00
Surélévation des fondations pour corriger la dénivellation du terrain. Béton de gravillon et ciment. Rigoles : 35.00x0.30x0.35hr. = 3.675) Dès : 5x1.80x1.60x0.35hr. = 5.040)8.715 à 6.700.....	58.391.00
Coffrage pour la partie de fondation se trouvant au-dessus du sol naturel. 2x35.00 = 70.00) 10x1.80 = 18.00)88.00x0.35=30.80 à 500 f. le m ²	15.400.00

T O T A L...387.791.00

Accepté en son conseil d'administration le 24 juillet 1952

1 JUIL 1952

R. LEGAY & R. PATOUT

Architectes D.P.L.G.

Via "GYPSA"

49, Boul^g de Cordéuan, 49

ROYAN

Télép. 121

Legay

VU LE MAIRE

Mairie de Royan, le 24 Juil. 1952

Le Maire,



APPROUVE

La Rochelle, le 12⁷ Aout 1952

Pr le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 12 Aout 1952

Le Maire,



[Handwritten signature]